

Rapporteur : **Monsieur Brahim BENZERGA**

OBJET : Avenant à la convention d'objectifs et de financement ATLAS 2008-2010 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vienne.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la CAF soutient le développement des loisirs de proximité à destination des enfants issus de familles à faibles ressources.

La convention ATLAS a pour objet d'apporter une aide financière aux familles ayant un quotient familial inférieur à 549€ et de déterminer les modalités de versement et de financement à la structure organisatrice d'un accueil de loisirs sans hébergement et percevant par ailleurs la prestation de service « ordinaire ».

Il s'agit pour la commune de Châtellerault de l'Accueil de Loisirs Municipal.

La convention de financement signée initialement pour la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2010 est prolongée d'un an par avenant jusqu'au 31 décembre 2011.

* * * * *

VU la convention d'objectifs et de financement ATLAS en date du 16 janvier 2008, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la commune de Châtellerault,

CONSIDERANT que la commune est gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Municipal

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de contractualiser les modalités de financement et de versement de l'aide financière ATLAS de la Caisse d'Allocations Familiales,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2011-1 à la convention d'objectifs et de financement ATLAS 2008-2010 concernant l'accueil de loisirs municipal, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et ayant pour objet la prolongation d'un an de la convention jusqu'au 31 décembre 2011.

La recette correspondante sera réalisée aux imputations 255/7478/5220 du budget de l'exercice.

UNANIMITE